

## Conseil d'administration

du 19/03/2004

### III-Questions budgétaires et financières

#### 4 – Budget annexe S.A.G.E. - Exercice 2004 – budget primitif

Le Président rappelle à l'Assemblée que ce budget relève depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 d'une nouvelle nomenclature comptable pour les Départements, dite M52, guidée par des principes et objectifs comparables à ceux de la nomenclature "M14" des communes, d'où une architecture du budget profondément modifiée, présentée par nature de comptes et présentation fonctionnelle croisée.

Il rappelle par ailleurs que le débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2004 s'est tenu le 23 janvier 2004.

Sur la base des orientations définies, le projet de budget annexe "SAGE" pour l'exercice 2004 est présenté en équilibre pour les montants suivants :

**Section d'Investissement : 45 175 €**

Il s'agit en réalité d'un budget résiduel destiné à achever le recouvrement des soldes de participations des financeurs entre 1998 et 2002.

**Section de Fonctionnement : 19 917 €**

Il s'agit également de recouvrer les soldes de participations des financeurs des dépenses d'animation réalisées entre 1998 et 2002.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte comme proposé le budget primitif annexe SAGE pour l'exercice 2004.**
- **Sollicite l'ensemble des subventions et participations mentionnées au budget annexe SAGE 2004.**

**Pour Extrait Conforme  
LE PRESIDENT**

**J. BRIEND**